



*Profil National pour l'Evaluation des Capacités de
Gestion Rationnelle des Produits Chimiques*

ALGERIE



Le Projet “*Préparer un Profil national, établir des priorités et renforcer l’échange d’informations pour une gestion rationnelle des produits chimiques*”, pour la période 2004-2006, a été soutenu par l’Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) avec le concours financier de l’Union européenne et du gouvernement Suisse.



Sommaire

Introduction

Chapitre 1: Informations générales sur le pays

Chapitre 2: Production, importation, exportation et utilisation de produits chimiques

Chapitre 3: Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques

Chapitre 4: Instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques

Chapitre 5: Ministères, agences ou autres institutions qui gèrent les produits chimiques

Chapitre 6: Activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public et du secteur de la recherche

Chapitre 7: Commissions interministérielles et mécanismes de coordination

Chapitre 8: Accès aux données et utilisations de ces données

Chapitre 9: Capacités techniques

Chapitre 10: Implications internationales

Chapitre 11: Sensibilisation/information des travailleurs et du public

Chapitre 12: Ressources disponibles et nécessaires à la gestion des produits chimiques

Introduction au profil national

Implication du profil national dans le cadre des orientations internationales pour la gestion rationnelle des produits chimiques :

La conférence de Rio (1992) sur le développement durable reste une étape importante dans l'objectif de réaliser un développement économique durable qui satisfasse les besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures.

C'est ainsi, que tous les pays présents à cette conférence se sont mis d'accord sur le but de réussir la gestion rationnelle des produits chimiques selon le contenu du chapitre 19 du programme " Action 21" intitulé "Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques dangereux ".

La conférence de Stockholm (1994) sur la sécurité chimique avait pour objectif d'identifier les priorités d'application du chapitre 19, c'est ainsi qu'a été créé le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC), au moyen duquel les pays peuvent discuter de leurs activités et priorités pour la gestion rationnelle des produits chimiques.

Un ensemble d'organismes internationaux (BIT, FAO, OCDE, OMS, ONUDI, PNUE) ont créé en 1995 le programme inter organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC), un accord de coopération pour coordonner les activités dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques.

D'autres instruments juridiques internationaux concernant les aspects spécifiques de la gestion des produits chimiques ont été adoptés depuis la fin des années 80, en plus de l'élaboration de documents d'orientation afin d'assister les pays dans la création et l'application de programme de gestion des produits chimiques.

L'implication première de l'élaboration du Profil National (PN) au vu des orientations internationales reste la réalisation de programme (Action 21/ Chap.19), incluant les éléments suivants à savoir :

- ◀ Une législation adéquate,
- ◀ La collecte et la diffusion de l'information,
- ◀ La capacité pour l'évaluation des risques et leur interprétation,
- ◀ La création d'une politique de gestion des risques,
- ◀ la capacité pour l'application et l'exécution,
- ◀ la capacité pour la réhabilitation des sites contaminés et la réadaptation des personnes empoisonnées,
- ◀ des programmes d'éducation efficaces,
- ◀ la capacité de répondre aux urgences.

Le PN doit contribuer à une meilleure compréhension des problèmes existants et potentiels en rapport avec les produits chimiques et des mécanismes existant pour régler ces problèmes.

Le PN peut aider à identifier les lacunes et les faiblesses dans les systèmes existants comme première étape permettant de définir les domaines où davantage d'efforts peuvent être requis, ainsi que les chevauchements dans les moyens de gestion permettant ainsi la définition des priorités dans le domaine.

L'industrie, un acteur non négligeable dans ces aspects, est impérativement à impliquer dans la bonne gestion des produits chimiques, et ce par l'initiation de programmes volontaires d'engagements qui incluent des programmes " obligations de prudence" et " bonne gestion de produits", cette prise de participation représente un engagement croissant de la part de l'industrie à prendre une responsabilité dans la gestion des produits chimiques.

Selon le GIS-2 du FISC les pays peuvent présenter de commencer par la préparation d'un mini profil ou profil national partiel selon les circonstances nationales (10 à 15 pages)
L'autre option à considérer serait de lancer un processus flexible d'étape par étape selon l'importance des chapitres du PN.

Pour la préparation de ce PN et en accord avec l'esprit du programme Action 21, les principes généraux suivants ont été suivis, à savoir :

- l'implication de la majeure partie des ministères concernés,
- une compréhension de base en ce qui concerne le cycle de vie de ces produits,
- fournir des informations pratiques sur les activités en cours,
- fourniture d'informations sur les capacités nationales existantes en matière de gestion des produits chimiques,
- avoir comme objectif d'initier un processus permettant de définir les priorités dans le domaine,
- outil permettant d'améliorer la coordination entre différents intervenants au plan national,
- le partage de l'information dans le domaine ;
- la fourniture des éléments essentiels permettant d'allouer efficacement les ressources humaines et financières pour la gestion des produits chimiques,
- la revue périodique des éléments constitutifs du PN, pour rester un document national qui fait autorité

Objectifs nationaux et avantages anticipés de la préparation du profil national.

Le profil national peut favoriser les objectifs suivants :

- Renforcer des capacités nationales de prise de décision dans le domaine de la gestion des produits chimiques en favorisant l'échange d'information et l'élaboration d'un document de référence
- Fournir une meilleure protection des travailleurs, du public et de l'environnement, du fait d'une meilleure connaissance et une sensibilisation dans le domaine de la gestion des produits chimiques,

- Permettre aux produits chimiques à différentes étapes du cycle de vie de soutenir les objectifs économiques et non une contrainte du fait des problèmes de santé, d'environnement et de sécurité ; par l'amélioration aussi de la productivité du fait de l'amélioration de la sécurité au travail.
- faciliter le respect des mécanismes d'établissement de rapports internationaux/régionaux d'une manière rigoureuse et efficace, mais aussi avoir une base de données permettant d'identifier les besoins d'assistance technique et financière.

Comment le profil national a été préparé ?

Agences et organisation nationales participantes à la préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques

I. Secteur gouvernemental

Secteur gouvernemental	Nom de l'agence
Environnement	Centre national des technologies de production plus propre
Agriculture	Direction de la protection des végétaux et des contrôles techniques
Santé	Centre National de Toxicologie
Travail	Institut national de la prévention des risques professionnels
Industrie	Chambre Algérienne de Commerce et de l'Industrie
Douanes	Direction Générale des Douanes
Autres	Voir liste additive

II. Secteur non- gouvernemental

Secteur	Nom
Groupes d'intérêt environnemental	Association Nationale pour la Protection de l'Environnement et la lutte contre la Pollution (ANPEP)
Autres	Union Générale des Travailleurs Algériens ONG

III. Secteur universitaire et secteur de la recherche

Secteur	Nom
Université	Voir liste additive
Autres	Voir liste additive

Liste additive des organisations et institutions nationales participant à la préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques

- Ministère de la Défense Nationale.
- Ministère des Affaires Etrangères.
- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales.
- Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.

- Ministère de l'Energie et des Mines.
- Ministère de l'Industrie.
- Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- Ministère du Commerce.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- Ministère de l'Education Nationale
- Ministère des Ressources en Eau
- Ministère du Commerce
- Ministère des Transports
- Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnel
- Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
- Office National des Statistiques
- Association pour la Promotion de l'Eco efficacité et la Qualité en Entreprise
- Association Ecologique de Boumerdes.

Etapas réalisées pour la préparation du Profil National :

- Signature du protocole d'accord par UNITAR le 27/07/04 et par la partie algérienne le 31/08/2004.
- Réunion de planification : 28/09/04
- Réunion de coordination avec le représentant de l'UNITAR le 29/9/2004
- Elaboration de la décision portant composition et fonctionnement du Comité chargé du Projet UNITAR
- Formation des groupes de travail selon le canevas de l'UNITAR : Nov 2004
- Lancement du processus de récolte de l'information : janvier 2005
- Traitement et compilation des données transmises par le MATE : de jan à avril 2005
- Clôture de l'étape données (étude et compilation) : avril 2005.
- Compilation de la partie C du document d'orientation UNTAR : mai 2005.
- Envoi de la première version de l'esquisse du profil national à l'UNITAR : juin 2005.
- Envoi de la première version de l'esquisse du profil national et les observations émanant de l'UNITAR à tous les secteurs concernés par le projet : juillet 2005.
- Compilation des observations émanant des structures.
- Envoi de la seconde version de l'esquisse du profil national à l'UNITAR : Mars 2006.
- Atelier sur l'établissement des priorités nationales : 17 mai 2006.

- Le partenaire désigné

Département/Direction : Direction de la Politique Environnementale Industrielle	Ministère/Institution : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
---	--

En tant que **Coordonnateur National** qui sera en charge de la mise en œuvre et de la gestion du projet et assurera la coordination au niveau national avec l'UNITAR/IOMC ;

Organisation : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

- Adresse : rue des 04 canons, Alger, ALGERIE
- Téléphone : 021 43 28 04
- Télécopie : 021 43 28 97
- e-mail : cadastre_2002@hotmail.com

Le partenaire désigné

Département/Direction : Direction de l'Administration et des Moyens	Ministère/Institution : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
---	--

En tant que **responsable financier** qui approuvera et signera tous documents financiers ainsi que les demandes de fonds associées au projet ;

Chapitre 1: Informations générales sur le pays

1.1 Contexte physique et démographique

- Surface du pays (km²): **2 381 741**
- Type de gouvernement: **Démocratique**
- Langue(s) officielle(s): **Arabe**
- Population totale: **32 364 000**
- Population urbaine (% et définition du terme urbaine* (en Millier) : **20 731**
- Population rurale (% et définition du terme rurale)** (en Millier) : **11 651**
- Age moyen de la population en 2004 : **27,4 ans**
- Population en âge de travailler (en Millier) (16-59 ans en 2004): **19 663**
- Taux brut de natalité (en %) en 2004: **2,067**
- Espérance de vie en 2004: **74,8 ans**
- Taux d'alphabétisation (en %) en 2002 : **73,5**
- Taux de chômage (en %) en 2004: **17,7**
- Pourcentage de femmes travaillant hors du foyer en 2004: **66,10**

1.2 Situation politique/Géographique du pays

- **Découpage administratif :**

48 wilayas subdivisées en 1541 communes (entités de base de l'organisation administrative)

- **Répartition des responsabilités :**

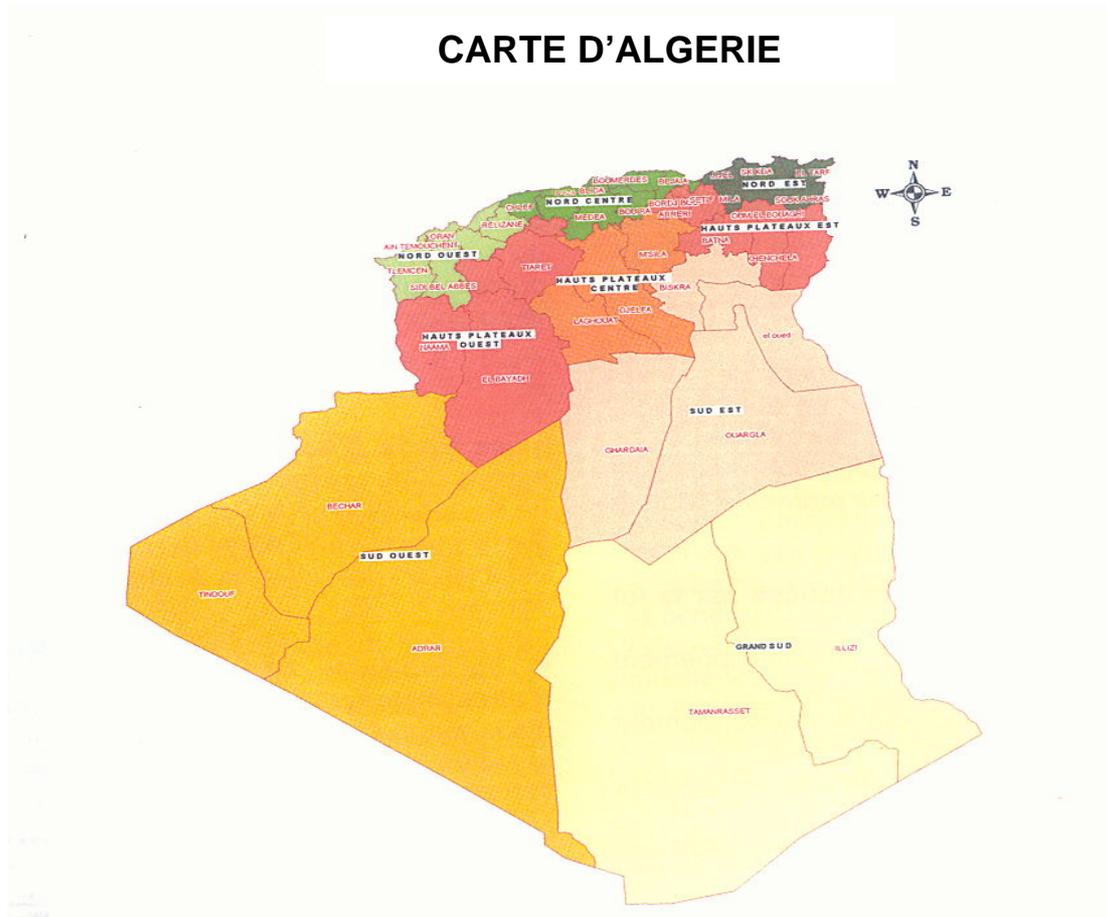
Le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire est représenté au niveau de chaque Wilaya par un Directeur de l'Environnement, en plus de tout un réseau d'entités sous l'égide du dit Ministère comprenant ;

- Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONDD)
- Centre National des Technologies de Production Plus Propre (CNTPP)
- Agence Nationale des Déchets (AND)
- Centre de Développement des Ressources Biologiques (CDRB)
- Centre National de Formation à l'Environnement (CNFE)

Le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière est représenté au niveau de la wilaya par un Directeur de la Santé et de la Population, en plus de tout un réseau d'entités sous l'égide du dit Ministère comprenant ;

- Institut National de Santé Publique (INSP)
- Centre National de Toxicologie (CNT)
- Bureau d'hygiène Communale au niveau des toutes les communes

CARTE D'ALGERIE



1.3 Secteurs industriel et agricole

Tableau 1.A: Aperçu des secteurs industriels et agricoles

Secteur	Contribution au produit intérieur brut (%)	Nombre d'employés en 10 ³ au 3 ^{eme} trim. 2004	Produits principaux dans chaque secteur
Secteur industriel/fabrication ¹	14,08	1.803	Eau, électricité, ciment, bois et papier, cuirs, caoutchouc et plastiques
Exploitation minière et extraction	36,54	225	Pétrole, GN, GPL GNL et produits raffinés, fer, cuivre, plomb, phosphates et agrégats
Secteur agricole	9,69	1.617	Céréales, maraichage et arboriculture
TOTAL	60,31	3.645	

Tableau 1.B: Structure du secteur fabrication/agricole

	Très petites exploitations/ Etablissements¹ (%)	Petites exploitations/ Etablissements² (%)	Exploitations/ établissements moyens³ (%)	Grands exploitations/ établissements⁴ (%)
Secteur industriel/ fabrication	38,34	62,37	68,88	37,24
Secteur agricole	3,41	5,18	2,79	5,72
TOTAL	41,75	67,55	71,67	42,96

- 1 1 à 19 employés;
 2 20 à 99 employés;
 3 100 et plus;
 4 non renseignés.

Tableau 1.C: Répartition de la production agricole par région

Région	Récoltes principales	Valeur totale des récoltes	Nombre total d'employés	Surface des zones productives (# hectares)
Est	Céréales, maraichères, fourrages, oliviers	171759195504	1415242	3148316,96
Centre	Céréales, maraichères, fourrages, oliviers	162491446969	1393377	2060007,34
Ouest	Céréales, maraichères, fourrages, oliviers	137065534080	1173031	3044798,18
Sud	Palmiers dattiers	57589828675	439708	155191
TOTAL		528906005228 DA	4421358	8 408313,48

Chapitre 2: Production, importation, exportation et utilisation de produits chimiques

2.1 Production, importation et exportation des produits chimiques

Tableau 2.A: Production et commerce des produits chimiques

Type de produit chimique	Production/ fabrication (tonnes)	Production/ Fabrication valeur 10 ⁶ DA	Importation ¹	Importation ¹ valeur	Formulation/ Emballage ² (tonnes/an et valeur)	Exportation ² (tonnes)	Exportation ² valeur 10 ⁶ DA
Pesticides (utilisation pour l'agriculture, la santé publique et la consommation)	Poudre : 3745 T/an Liquide : 2617 10 ³ Litres /an Insecticides : 13676 Boites/an	1912	8927 tonnes/an	4418 10 ⁶ DA	/	/	7
Engrais	522752 T/an	/	/	/	/	/	/
Produits pétroliers	Pétrole brut : 59,3 millions de tonnes (2004) Gaz Pétrole Liquéfié GPL: 9,1 millions de tonnes (2004)	/	/	/	/	Pétrole brut : 51,1 millions de tonnes (2004) Gaz Pétrole Liquéfié GPL: 7,2 millions de tonnes (2004)	/
Produits chimiques industriels (utilisés dans les établissements de fabrication/ transformation)	818571 T/an 40838.10 ³ Litres/an 6504 M ³ /an	/	2002 : 302 597 060 2003 : 277 149 327 2004 : 308 232 304 (quantités en Kg)	2002 : 82 197 729 \$ 2003 : 79566 431 \$ 2004 : 96 773 702 \$	/	/	9982
Produits chimiques de consommation	392172T/an	25458	279766	14691 10 ⁶ DA	/	/	52
Autres produits chimiques (utilisation inconnue ou mixte)	/	/	/	/	/	/	/

2.2 Utilisation des produits chimiques par catégorie

Tableau 2.B: Utilisation des produits chimiques par catégorie

Type de produit chimique	Nombre de tonnes utilisées dans le pays
Pesticides - agricoles	Poudre: 3 745 T Liquide: 2 617 10 ³ Litres Insecticides : 13 676 Boites
Pesticides - santé publique	
Pesticides - consommation	
Engrais	522 752 T
Produits pétroliers	Pétrole brut : 8,2 millions de tonnes (2004) Gaz Pétrole Liquéfié GPL : 1,9 millions de tonnes (2004)
Produits chimiques industriels (utilisés dans les établissements de fabrication/transformation)	818 571 T 40 838 10 ³ Litres 6 504 M ³
Produits chimiques de consommation	392 172 T
Produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées domestiques	La chaux : 8 000 T/an Chlorure ferrique : 3 000 T/an Polymères : 500 T/an Chlore gazeux : 200 000 T/an Sulfate d'alumine : 14 000 T/an Hypochlorite de calcium : 1 300 T/an Hypochlorite de soude : 29 000 T/an Charbon actif : 50 T/an
Autres produits chimiques (utilisation inconnue ou mixte)	

2.3 Déchets de produits chimiques

Tableau 2.C: Production et importation/exportation de déchets

Type de déchets chimiques ¹	Production (tonnes/an)	Exportation	Importation (tonnes/an)
Déchets agrochimiques	46	/	Strictelement interdit par la réglementation : loi n° 01-19 du 12/12/2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.
Déchets issus du raffinage du pétrole, purification du gaz naturel et traitement pyrolytique du charbon	113 776	/	
Déchets issus des procédés de la chimie minérale	805	/	
Déchets issus des procédés de la chimie organique	6 071	/	
Déchets issus de la FFDU* de produits de revêtement (peinture, vernis et émaux vitrifiés, mastics et encre d'impression)	1 945	/	
Déchets photographiques ou cinématographiques	/	/	
Déchets issus des procédés thermiques	26 141	/	
Déchets issus du traitement chimique des surfaces et du revêtement des métaux et autres matériaux et de l'hydrométallurgie des métaux non ferreux	18 403	/	
Huiles et combustibles liquides usagés	62 324	/	
Déchets de solvants organiques	267	/	
Déchets issus de la mise en forme et traitement physique et mécanique de surface des métaux et matières plastiques	830	/	
Médicaments périmés	263	/	

Déchets provenant des stations d'épuration des eaux usées et des eaux destinée à la consommation humaine et à usage industriel	16 7000	/
Déchets issus de l'industrie du cuir, de la fourrure et du textile	3 466	/
PCB	Total de 6.770 appareils électriques (fonctionnels et non fonctionnels). Soit - 4.706 transformateurs - 1.992 condensateurs - 72 disjoncteurs	856 transformateurs 465,489T huiles PCB 604,413T terres contaminées : 33,410T déchets souillés aux PCB
Cendre de Zinc		50 000 tonnes métriques humidifiés
Amiante		830 T

* FFDU : Fabrication, Formulation, Distribution et Utilisation

Quatre secteurs industriels génèrent à eux seuls 86% de la totalité des déchets industriels spéciaux produits en 2001.

L'industrie du secteur des hydrocarbures (raffinage du pétrole, transport etc.) produit un tiers (34%) du total des déchets générés au niveau national. Ce secteur est suivi par celui de la chimie, du caoutchouc et du plastic avec environ un quart (23%) du total des déchets générés. La sidérurgie et la métallurgie quant à elles, atteignent 16% suivi par le secteur des mines qui génère 13% de la production totale des déchets.

Par contre le secteur des textiles (4%) ainsi que ceux du papier et cellulose, du ciment et dérivés, de l'agroalimentaire et de la mécanique produisent chacun d'eux des quantités de déchets spéciaux moins importantes (2%), mais méritent cependant une attention particulière dans le cadre des mesures de dépollution.

Traitement des déchets selon leur consistance

La répartition des déchets par consistance ou état physique constitue un complément d'information à la classification des déchets. Celle-ci est nécessaire pour pouvoir définir les filières de traitement ou de valorisation des déchets.

◇ **Les déchets solides**, les poudres et poussières peuvent être admis dans un centre d'enfouissement technique avec au préalable un pré- traitement ou une stabilisation. Sont exclus les sels de cyanure solides.

◇ **Les déchets liquides** sont destinés soit :

- A une valorisation matière (régénération des solvants, régénération des huiles usées, récupération des métaux contenus dans les bains) ou énergétique (co-incinération des huiles usagées)
 - A une neutralisation ou un traitement physicochimique : les déchets concernés sont les acides, les bases, les sels, les bains et liqueurs contenant des métaux lourds etc.. Les résidus de ce traitement peuvent être mis en CET après déshydratation et stabilisation éventuelle.
 - A l'incinération dans des fours destinés aux déchets liquides (pulvérisation).
- ◇ **Les déchets pâteux**, sont :
- soit incinérés
 - soit déshydratés, stabilisés et mis en CET.

Toutes ces solutions seront étudiées du point de vue économique et technique et seront présentées sous forme de scénarios dans le cadre du Plan National de Gestion des Déchets Spéciaux (PNAGDES). Cette phase intermédiaire du choix des scénarios définitifs de gestion des déchets spéciaux est primordiale pour la réussite du PNAGDES et de sa mise en œuvre.

Chapitre 3: Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques

3.1 Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques

Tableau 3.A: Description de la nature des problèmes

Ville/ Région	Brève description du problème	Produit(s) chimique(s)/ Polluant(s)
Région selon le réseau de distribution de NAFTAL	Collecte et valorisation	Huiles usagées
Régions ciblées dans le cadre de l'étude portant priorités et objectifs (POP's)	Pris en compte dans le cadre de la convention de Stockholm (POP's)	PCB
Usines amiante ciment se trouvant à Meftah, bordj-bou-arrerdj, zahana et gué de constantine (cette dernière étant fermé)	Opérations de substitution et décontamination en phase de lancement après étude	Amiante
Skikda	Usine fermée	Mercure (Hg)

Les huiles usagées ont fait l'objet d'une réglementation interdisant leur rejet et rendant obligatoire leur récupération. (Décrets n° 93-161 du 10/07/93 et n° 93-162 du 10/07/93).

L'entreprise de distribution des produits pétroliers NAFTAL a été chargée, par décision du Conseil des ministres du 25/09/83, à la mise en place d'un réseau de collecte des huiles usagées. Les quantités collectées étaient destinées à l'exportation.

Malgré les infrastructures de stockage aménagées pour la circonstance, au niveau des ports de ANNABA, ALGER et ORAN, totalisant une capacité de stockage de 25 000 m³, les objectifs escomptés par NAFTAL n'ont pas pu être atteints.

Les volumes récupérés ont atteint le maximum de 18.285 m³ en 1990 pour amorcer un fléchissement continu jusqu'en 2000 et atteindre un volume de 8.500 m³.

Jusqu'en 2000 la quasi totalité des quantités récupérées a été exportée.

Les PCB en plus de la prise en compte dans le cadre de la convention de Stockholm (POP's), un programme d'élimination a été entamée par le Ministère de l'environnement dans le cadre du PNAGDES, pour une opération d'exportation vers les pays possédant des installation de traitement pour ce type de déchets (Convention de Bâle).

Tableau 3.B: Problèmes prioritaires en rapport avec les produits chimiques

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des préoccupations ²	Aptitude à contrôler les Problèmes ²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire ⁴
Pollution de l'air	L	E	M	Réseau Sama Safia - MATE	Trafic automobile (NOX, CO...)	3
Pollution marine	L	E	M	I	Métaux lourds	2
Pollution des nappes phréatiques	L	E	M	I	/	3
Pollution du sol	L	E	M	I	Engrais	3
Résidus de pesticide dans les aliments	L	M	F	M	A l'étude avec la FAO	2
Contamination de l'eau potable	L	E	M	I	/	4
Traitement des déchets dangereux/mise en décharge	L	E	M	I	Mise en décharge de déchets d'activités de soins	3
Santé professionnelle: agricole	L	F	F	M	Utilisation de pesticides	2
Santé professionnelle: industrielle	L	M	M	I	Forme gazeuse de certains métaux lourds	2
Santé publique	L	E	M	S	Produits de laboratoire	3
Accidents avec les produits chimiques: industriels	L	E	M	I	Non spécifié	2
Accidents avec les produits chimiques: transport	L	E	M	I	Produits pétroliers	2
Stockage/mise en décharge de produits chimiques périmés	L	E	M	I	Pesticides	2

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des préoccupations ²	Aptitude à contrôler les Problèmes ²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire ⁴
Empoisonnement dû aux produits chimiques	L	E	M	I	Accident domestique	4
Polluants organiques persistants	L	E	M	I	Pesticides, PCB, dioxines et furannes (décharges non contrôlées)	3

1 Locale (L), Régionale (R) ou Nationale (N)

2 Faible (F), Moyen (M) ou Elevé (E)

3 Suffisante (S), Insuffisante (I) ou Non Disponible (ND)

4 1 = problème très grave, 2 = problème un peu moins grave; etc.). De façon appropriée, le même classement peut être donné à des problèmes de nature différente.

Note : En plus de ce qui a été cité ci-dessus, il est à noter que la pollution des eaux de barrages par les hydrocarbures est aussi un des problèmes prioritaires

Maladies professionnelles déclarées par type d'affection et par tranche d'âge, année 2000

Affections causées par	Age de la victime							Total
	Moins de 20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	Non précisé	
Plomb et ses dérivés			7	3	3		1	14
Mercure et ses dérivés				1			8	9
Benzolisme professionnel		1		3				4
Rayonnements ionisants			2	2	1	1	2	8
Ciments			3	4	5	3	1	16
Hydrocarbures aromatiques				1				1
Ulcérations et dermatites provoquées par l'acide chromique			2	6	5		1	14
Dérivés halogénés des hydrocarbures aliphatiques					1		1	2
Distillation houille et pétrole			2	3			2	7
Charbon professionnel					1			1
Arsenic					2			2
Brucelloses professionnelles				1				1
Silicose		2	6	23	31	25	6	93
Asbestose				2	6	12		20
Dermatoses professionnelles aux lubrifiants		1		2	2	2	1	8
Sels de nickel			5	1	3		1	10

Tuberculose		7	20	8	2	2	2	41
Pénicillines			5					5
Bruits	1	5	42	146	124	25	41	384
Aldéhyde formique			2	2	1			5
Sidérose		2	8	8	4	2	1	25
Hépatite virale		5	24	7	3		3	42
Bois exotique		1	2	1				4
Amine aliphatiques et alicycliques		2	1	1				4
Phénylhydrazine		1						1
Résine époxydiques et constituants		1	1					2
Chlorure de vinyle			1	1			1	3
Hygromas du genou					1			1
Intoxication professionnelle causée par l'Exane				1				1
Intoxication professionnelle causée par le pentachlorophénol				1				1
Isocyanates organiques		1	3		3			7
Enzymes protéolytiques		1		1				2
Lésions eczématiformes de mécanisme allergique		2	4	2	4			12
Affections respiratoires de mécanisme allergique		1	6	9	2	2	1	21
Tularémie professionnelle					1			1
Vibration et chocs transmis par machines outils				4	2		2	8
Affections respiratoires dues aux poussières de carbures métalliques				1			1	2
Affections oculaires				1	2			3
Exposition aux dérivés du glycol				1				1
Antimoine et ses dérivés					1			1
Maladies infectieuses contractées par personnel de santé		4	13	3	3		1	24
Chlorure de sodium dans les mines				1				
Kératoconjonctivites virales			2	1	2		2	7
Méthacrylate					2			2
Maladies à caractère professionnel				4	5	3		12
Non précisés	1		7	6	3		6	23
Total	2	36	171	266	222	74	85	856

Commentaires et analyses

La non application des instructions et règles de protection mentionnées pour l'utilisation et la manutention des produits chimiques est l'une des causes principales de maladies, sur le territoire national.

Concernant les risques de santé liés à l'exposition aux substances cancérigènes un registre des cancers donne un aperçu épidémiologique partiel des cancers sans préciser l'exposition ou non aux risques. L'absence ou l'insuffisance d'enquêtes épidémiologiques au niveau des populations exposées ne permet pas de faire la corrélation entre l'exposition et la maladie cancéreuse.

Actuellement, 25 groupes de produits chimiques ou de leurs mélanges dont la plupart existent en Algérie et dont l'exposition est souvent professionnelle, ont été déclarés comme substances cancérigènes (classification internationale).

Les substances cancérigènes présentes dans l'eau, le sol, l'air et même le milieu marin donnent des cancers à plus ou moins long terme. Ces cancers sont des maladies chroniques non transmissibles dont la notification provenant de différentes sources, reste encore incomplète, non exhaustive de la situation épidémiologique et difficile.

Les maladies à transmission hydrique (surtout le choléra, la fièvre typhoïde, les dysenteries, la poliomyélite) sont en terme de morbidité, les premières maladies à déclaration obligatoire notifiées au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière.

La psychose des maladies à transmission hydrique a fait occulter que ces maladies n'ont pas uniquement une genèse microbiologique réduite à quelques maladies mais une genèse beaucoup plus large incluant l'ensemble des produits ou substances contaminant l'environnement.

Pour les affections liées à la pollution atmosphérique, les maladies qui en découlent (allergies, asthme, bronchite chronique, cancers, etc) ne sont pas des maladies transmissibles à déclaration obligatoire. Les données rapportées viennent de la population générale ou d'enquêtes parcellaires dans des zones à risque épidémique élevé. La nécessité de mettre en œuvre des enquêtes épidémiologiques rétrospectives ou prospectives auprès des populations exposées aux risques pourrait améliorer la pertinence et la véracité des données.

Aucune étude épidémiologique n'a été réalisée en matière d'affections liées à la pollution atmosphérique. L'étude sur les priorités sanitaires en Algérie (INSP 1996) ne fait pas la corrélation entre la pathologie respiratoire parmi la population générale et la population exposée.

La réduction de la pollution de l'air due au transport constituait également une priorité. Le réseau de surveillance de la qualité de l'air SAMASAFIA est opérationnel à Alger et Annaba. Il est en cours d'installation à Oran. Le contrôle technique des véhicules a également été institué. Avec la mise en place du Centre National pour l'Etude et la Recherche en Inspection Technique Automobile (CNERITA), 124 stations de contrôle ont été agréées dont 75 sont opérationnelles dans une quarantaine de wilayas : le nombre de véhicules contrôlés s'élève à 84000.

L'introduction du GPL- carburant peut amener une réduction de la pollution.

Elle est facilitée par le prix attractif (1/3 du prix pratiqué par l'essence) et la multiplication des agréments donnés aux installations d'équipement.

En ce qui concerne le GNC (gaz naturel comprimé), SONELGAZ procède à l'heure actuelle à une opération pilote.

La réduction de la pollution de l'air due au transport nécessitera, outre le développement du réseau de surveillance et du contrôle technique, des investissements importants : revamping des raffineries pour généraliser l'utilisation de l'essence sans plomb, développement du réseau de distribution du GPL.

Chapitre 4: Instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques

4.1 Aperçu des instruments juridiques nationaux qui traitent de la gestion des produits chimiques

Tableau 4.A: Références aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques Ressources allouées²

Instrument juridique (type, référence, année) ¹	Ministères ou organismes responsables	Catégories des produits chimiques couvertes	Objectifs de la législation	Articles/ dispositions importantes	Appréciation des mesures coercitives ³
L n°01-13 du 07/08/2001	MT	Matières dangereuses	Portant orientation, organisation des transports terrestres de matières dangereuses	Article 38	1
DE n°03-261 du 23/07/03	MT	Matières dangereuses	Portant Composition, attribution et fonctionnement du conseil national des transports terrestres, du comité technique interministériel de transport de matières dangereuses, de sanctions administratives wilaya.	Article 14	1
D n°03-452 du 01/12/03	MT	Matières dangereuses	Fixe les conditions particulières relatives au transport routier de matières dangereuses	Tout le contenu du texte	1
D n°83-580 du 22/10/83	MT	Hydrocarbures Substances dangereuses, toxiques et polluantes	Obligations de signalement aux capitaines de navires transportant des marchandises dangereuses toxiques ou polluantes en cas de d'événement en mer	Articles 2 et 3	2
D n°02-01 du 06/01/02	MT	Matières dangereuses polluantes	Fixe le règlement général d'exploitation et de sécurité des ports	Article 21 Durée de séjour des MD dans le port	1

A* du 05/11/89	MEM MT	Produits pétroliers Gaz Produits chimiques	Procédure de contrôle des opérations de chargement et de déchargement de marchandises dangereuses	Article 2	1
DE* n° 90-79 du 27/02/90	MT	Matières dangereuses	Portant réglementation du transport de matières dangereuses	Articles 3 et 4	1
DE n° 90-277 du 15/09/90	MT	Matières dangereuses	Portant création, mission, composition et fonctionnement du comité technique du transport de matières dangereuses	Articles 2 et 3	2
DE n° 03-410 du 5/11/2003	MT	Fumées Gaz toxiques	Fixant les seuils limites des émissions des fumées, des gaz toxiques et des bruits par les véhicules automobiles	Articles 2 et 3	2
DE n° 05-08 du 08/01/2005	MT	Substances, produits et préparations dangereuses	Fixant les prescriptions particulières applicables aux substances, produits ou préparations dangereuses en milieu de travail.	Articles 2, 3, 5 et 6	
DE n° 05-09 du 08/01/2005	MT	Produits dangereux	Relatif aux commissions d'hygiène et de sécurité.	Chapitre II	
L n° 87-17 du 01/08/87	MADR	Pesticides	Relative à la protection phytosanitaire	Homologation Utilisation	1
DE n° 95-405 du 02/12/95	MADR	Pesticides	Relatif au contrôle des produits phytosanitaires à usage agricole	Homologation Utilisation Importation	1
DE n° 99-156 du 20/07/99	MADR	Pesticides	Modifiant et complétant le DE n° 95-405 du 02/12/95	Importation	1
A du 13/03/2000	MADR	Pesticides	Définition de l'étiquetage	Article 2	1
A tous les 3 ans	MADR	Pesticides	Composition de la commission nationale d'homologation	Composition du comité	2

L n° 88-08 DU 26/01/88	MADR	Produits dangereux	Relative aux activités de médecine vétérinaire et à la protection de la santé animale	Titre III Pharmacie vétérinaire Importation exportation	2
DE n°98/188 du 02/06/98	MSRH	Substances toxiques	Portant création, organisation et fonctionnement du centre national de toxicologie	Articles 2 et 3	1
L n° 85-05 du 16/02/85	MSRH	Substances chimiques	Relative à la protection et à la promotion de la santé	Articles 29,36 et 38	1
DE n° 03-353 du 15/10/2003	MSRH	Produits Chimiques toxiques	Portant création, organisation et fonctionnement du comité national de protection sanitaire contre le risque toxique	Composition et fonctionnement du comité	2
A du 28/03/2004	MSRH	Produits Chimiques toxiques	Fixant la liste nominative des membres du comité national de protection sanitaire contre le risque toxique	Composition du comité	2
D n°03-451 du 01/12/2003	MICL MDN MEM MI	Matières et produits chimiques récipients de gaz sous pression	Définis les règles de sécurité applicables aux activités portant sur des matières et produits chimiques dangereux ainsi que les récipients de gaz sous pression	Article 7	1
A du 10/04/2004	MICL MDN MEM MI	Matières et produits chimiques	Fixe la composition, les missions et fonctionnement du comité technique des matières et produits chimiques dangereux	Articles 2 et 3	1
A du 01/08/2004	MICL MDN MEM MF MI	Matières et produits chimiques	Fixe les conditions et modalités d'acquisition sur le marché extérieur des matières et produits chimiques dangereux	Article 2	1

L n° 03-09 du 19/05/2003	MICL	Armes chimiques Produits chimiques toxiques	Portant répression des infractions aux dispositions de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	Articles de 3 à 6 Interdiction Sanctions	1
DP n° 95-157 du 03/06/95	MICL	Armes chimiques	Portant ratification de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	Tout le texte	1
DP n° 97/125 du 26/04/97	MICL	Armes chimiques	Portant création, organisation et fonctionnement du comité interministériel chargé de la mise en oeuvre de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	Articles 2 et 3	1
D n° 85-231 du 25/08/85	MICL	Produits chimiques	Fixant les conditions et modalités d'organisation et de mise en oeuvre des interventions et secours en cas de catastrophe	Chapitre II Plan d'organisation des interventions et secours	1
D n° 85-232 du 25/08/85	MICL	Produits chimiques	Relatif à la prévention des risques catastrophiques	Cellule de prévention des risques	2

A du 28/12/97	MC	Produits toxiques de consommation Substances chimiques interdit ou réglementées	Fixant la liste des produits de consommation présentant un caractère de toxicité ou risque particulier ainsi que les listes des substances chimiques dont l'utilisation est interdite ou réglementée pour la fabrication desdits produits	Liste des produits de consommation	1
L n° 89-02 du 07/02/89	MC	Produits chimiques de consommation	Relative aux règles générales de protection du consommateur	Mesures administratives et préventives Dispositions pénales	2
DE n° 89-147 du 08/08/89	MC	Produits chimiques de consommation	Portant création, organisation et fonctionnement du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage	Composition et fonctionnement du comité	2
DE n° 92-42 du 04/02/92	MC	Produits toxiques	Relatif aux autorisations préalables à la fabrication des produits toxiques ou présentant un risque particulier	Conditions de délivrance des autorisations préalables à la fabrication des produits toxiques	2
D n° 95-39 du 28/01/95	MC	Produits toxiques	Modifiant et complétant le D n° 92-42 du 04/02/92	/	2
DE n° 96-354 du 19/10/96	MC	Produits chimiques de consommation	Relatif aux modalités de contrôle de la conformité et de la qualité des produits importés	Article 5	1
DE n° 96-355 du 19/10/96	MC	Produits chimiques de consommation	Portant création, organisation et fonctionnement du réseau de laboratoires d'essai et d'analyse de la qualité	Fonctionnement du réseau de laboratoires	2

DE n° 97-254 du 8/7/97	MC MICL MSPRH MI	Produits de consommation à caractères toxiques	relatif aux autorisations préalables à la fabrication et à l'importation des produits toxiques ou présentant un risque particulier	/	2
L n° 03-10 du 19/07/2003	MATE	Substances chimiques	Relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable	Titre IV Chapitre 1 Prescription de protection contre les substances chimiques Articles 69, 70 et 71	1
L n°01-19 du 12/12/2001	MATE	- Déchets spéciaux - Déchets spéciaux dangereux - Déchets d'activités de soins	Relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets	Article 2, Articles 6 à 28, Articles 41 à 49, Articles 58 à 66	1
DE n° 04-409 du 14/12/2004	MATE	Déchets spéciaux dangereux	Fixant les modalités de transport des déchets spéciaux dangereux	Conditions générales de transport des déchets spéciaux dangereux Document de mouvement Autorisation de transport	1
DE n° 04-410 du 14/12/2004	MATE	Déchets spéciaux dangereux	Fixant les règles générales d'aménagement et d'exploitation des installations de traitement des déchets et les conditions d'admission de ces déchets au niveau de ces installations	installations de traitement et conditions d'admission des déchets spéciaux dangereux	1

DE n° 03-477 du 14/12/2004	MATE	Déchets spéciaux dangereux	Fixant les modalités et les procédures d'élaboration, de publication et de révision du plan national de gestion des déchets spéciaux	Composition et fonctionnement du comité chargé du plan national de gestion des déchets spéciaux	1
DE n° 03-478 du 14/12/2004	MATE	Déchets toxiques	définissant les modalités de gestion des déchets d'activités de soins	Articles 10,11 et 12	1
DE n° 06-104 du 28/02/2006	MATE	Déchets ménagers et assimilés Déchets spéciaux dangereux Déchets inertes	fixant la nomenclature des déchets, y compris les déchets spéciaux dangereux.	Critères de dangerosité Listes des déchets	
DE n° 05-315 du 10/09/2005	MATE	Déchets spéciaux dangereux	fixant les modalités de déclaration des déchets spéciaux dangereux	Déclaration des déchets spéciaux dangereux	
DE n°05-314 du 10/09/2005	MATE	Déchets spéciaux dangereux	fixant les modalités d'agrément des groupements de générateurs et/ou détenteurs de déchets spéciaux	Art 4 : dossier de demande d'agrément art 9 : retrait de l'agrément	
DP*n°92-354 du 23/09/92	MATE	Substances appauvrissant la couche d'ozone	Portant adhésion à la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, signé à Vienne le 22/03/85	Tout le texte	1
DP n°92-355 du 23/09/92	MATE	Substances appauvrissant la couche d'ozone	Portant adhésion au protocole de Montréal relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone, signé à Montréal le 16/09/87 ainsi qu'a ses amendements Londres 27/29/ juin 1990	Tout le texte	1

DP n°98-158 du 16/05/98	MATE	Déchets dangereux	Portant adhésion, avec réserve, de la république Algérienne Démocratique et Populaire, à la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.	Tout le texte	1
DP n°04-141 du 28/04/2004	MATE	Produits chimiques pollution les eaux de mer	Portant ratification des amendements à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, adoptée à Barcelone le 10 juin 1995	Tout le texte	1
D n° 87-182 du 18/08/87	MATE	PCB	Relatif aux huiles à base de polychlorobiphényle, aux équipements électriques qui en contiennent et aux matériaux contaminés par ces produits	Tout le texte	1
DE n° 90-78 du 24/02/90	MATE	/	Relatif aux études d'impact sur l'environnement	/	2
DE n° 93-160 du 10/07/93	MATE	Rejets d'effluents liquides industriels	Réglémentant les rejets d'effluents liquides industriels	Tout le texte	2
DE n° 93-161 du 10/07/93	MATE	Huiles et lubrifiants	Réglémentant le déversement des huiles et lubrifiants dans le milieu naturel	Tout le texte	1
DE n° 93-162 du 10/07/93	MATE	Huiles usagées	Fixant les conditions et les modalités de récupération et de traitement des huiles usagées	Tout le texte	2
DE n° 93-184 du 27/07/93	MATE	/	Réglémentant l'émission de bruits	Tout le texte	2
DE n° 93-165 du 10/07/93	MATE	Emissions atmosphériques	Réglémentant les émissions atmosphériques de fumées, gaz, poussières, odeurs et particules solides	Tout le texte	2

DE n° 98-339 du 3/11/98	MATE	Substances chimiques	Définissant la réglementation applicable aux installations classées et fixant leur nomenclature	Annexe définissant la nomenclature des installations classées	1
DE n° 2000- 73 du 01/04/2000	MATE	Substances appauvrissant la couche d'ozone	Complétant le DE 93- 165 du 10/07/93 Réglementant les émissions atmosphériques de fumées, gaz, poussières, odeurs et particules solides	Articles 8.2 et 8.3 Annexes 1 et 2	1
DE n° 02-175 du 20/05/2002	MATE		Portant création, organisation et fonctionnement de l'agence nationale des déchets AND	Composition et fonctionnement de l'AND	1
D n°97-437 du 17/11/1997	MEM	Produits pétroliers	Portant réglementation du stockage et de la distribution des Produits pétroliers	Conditions de sécurité pour l'utilisation du GPL/C	1
D n°83-496 du 13/08/1983	MEM	Gaz Pétrole Liquéfié	Relatif aux conditions d'utilisation et de distribution du Gaz Pétrole Liquéfié (GPL) comme comburant sur les véhicules automobiles	Règles de sécurité pour l'utilisation du GPL/C Conditions d'équipements de surveillance et d'exploitation des installations GPL/C	1
DP n° 90-198 du 30/06/90	MDN MEM	Substances explosives	Portant réglementation des substances explosives	Titres I, II et II	1
DE n° 90-245 du 18/08/90	MEM	Appareils à pression de gaz	Portant réglementation des appareils à pression de gaz	Tout le texte	1

A du 02/03/96	MICL MATE MEM	Nitrate d'ammonium Propane « P35 » Gaz industriel	Complété fixant les mesures sécuritaires régissant l'importation, la fabrication, la détention, le transport et la commercialisation du nitrate d'ammonium et des bouteilles de propane « P35 » et de gaz industriel	Tout le texte	1
L n° 88-07 du 26/01/88	MTSS	Produits chimiques	Relative à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine du travail	Tout le texte	2
DE n° 91-05 du 19/01/91	MTSS	Matières dangereuses Gaz lourds	Relatif aux prescriptions générales de protection applicable en matière d'hygiène et de sécurité en milieu du travail	Tout le texte	2
DE n° 05-09 du 08/01/05	MTSS		Relatif aux commissions paritaires à l'hygiène et aux préposés à l'hygiène et à la sécurité	Maladies professionnelles	
Loi n° 05-12 du 04/08/2005	MRE	Produits toxiques et nuisibles à l'eau	Relative à l'eau	Article 44	

3 : Efficace (1), moyenne (2), faible (3).

* L : loi, DE : décret exécutif, A : arrêté, DP : décret présidentiel, D : décret.

Note : Il n'existe pas de ressources allouées pour l'application de la législation nationale.

4.2 Description résumée des instruments juridiques clés en rapport avec les produits chimiques

La législation nationale est mise à la disposition du public sur site Internet du Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (www.joradp.dz) et est publiée sur journal officiel dans les deux langues arabe- français.

La classification et l'étiquetage des produits chimiques sont disponibles au Ministère de l'Industrie.

La classification des déchets de produits chimiques est établie conformément au décret exécutif n° 06-104 du 28/02/2006 initié par le ministère de l'environnement fixant la nomenclature des déchets, y compris les déchets spéciaux dangereux.

Le contrôle de l'application des textes réglementaires est effectué par les directions de wilaya des différents secteurs. Les pénalités sont exécutées conformément aux dispositions réglementaires mentionnées dans les lois nationales.

4.3 Législations existantes par catégorie d'utilisation suivant les diverses étapes des produits chimiques de la production/importation à la mise en décharge

Tableau 4.B: Aperçu des instruments juridiques pour la gestion des produits chimiques par catégorie d'utilisation¹

Catégorie de produit chimique	Importation	Production	Stockage ²	Transport ²	Utilisation/manutention	Elimination
Pesticides (agricoles, santé publique et consommation)	×		×	×	×	
Engrais	×	×	×			
Produits chimiques industriels (utilisé dans les établissements de fabrication/transformation)	×		×	×		
Produits pétroliers		×	×	×	×	
Produits chimiques de consommation	×	×	×	×	×	
Déchets chimiques	Interdit par la réglementation : loi n° 01-19 du 12/12/2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.	×	×	×	×	×

1 Si une étape particulière est spécifiquement abordée dans la législation, mettre un "X".

2 Il est à noter que le transport et le stockage peuvent se faire à des étapes variées du cycle de vie des produits chimiques, de la production à la mise en décharge.

4.4 Description résumée des approches et procédures clés pour la réglementation des produits chimiques

Tableau 4.C: Produits chimiques interdits ou strictement réglementés¹

Nom du produit chimique	Niveau de la restriction (interdit (I) ou strictement réglementé (SR))	Détails de la restriction (par ex. raison de la mesure de contrôle, les utilisations restant tolérées, ...)
Paraquat	SR	Utilisation par des opérateurs spécialisés et agréés
Menacur	SR	Utilisation par des opérateurs spécialisés et agréés
Phostoxin	SR	Utilisation par des opérateurs spécialisés et agréés
Degesh Plaquettes	SR	Utilisation par des opérateurs spécialisés et agréés
B. Methyl	SR	Utilisation par des opérateurs spécialisés et agréés
Strychnine	SR	Utilisation par des opérateurs spécialisés et agréés
Acétone, diméthyl cétone (2-propanol)	I	Solvants de nettoyage
Acide borique et ses sels	I	Jouets, matériels et autres produits destinés à l'éducation des enfants
Benzène	I	Colles et substances adhésives ; Jouets, matériels et autres produits destinés à la récréation des enfants
Acide cyanhydrique et ses sels	I	Agents nettoyants
Benzène	I	Colles et substances adhésives, jouets, matériels et autres produits destinés à la récréation des enfants
Bromoacétate d'éthyle, Ethyl éther, éthylique, oxyde de diéthyle, Nitrates de cellulose, pigments plombifères	I	Jouets, matériels et autres produits destinés à la récréation des enfants
1,2 dichloroéthane, chlorure d'éthylène Chlorure de cyanogéne Chlorure de méthyle Chlorure de titane	I	Agents nettoyants
Chlorure de vinylidène	I	Articles en plastiques
Cyanocrylate d'alkyl	I	Colles et substances adhésives
Chlorure de vinyle	I	Aérosols, emballage destinés au conditionnement des alcools

tétrachlorure de carbone, tétrachloro- méthane, arsenic et ses composés, asbeste bleu, benzidine, captane, DDT, strychnine, chlorométhyl –éther, lindane, méthyl parathion, BCME, naphtylamine, gaz moutarde, 1-3 propane sulfoné, diéthylstilboestrol	I	Tout produit de consommation
--	---	------------------------------

Source : MICL

1. Suivant les critères établis par le Groupe mixte FAO/PNUE d'experts sur l'information et le consentement préalable.

Note : Un arrêté interministériel (Energies et Mines / Industrie) pris en application du DE n° 03-451 du 11.12.2003 fixera la liste de l'ensemble des matières et produits chimiques dangereux

Commentaires et analyses

Un travail relatif à la classification et à l'étiquetage des produits chimiques est en cours d'élaboration par les services du Ministère de l'Industrie.

Concernant les déchets de produits chimiques, la nomenclature des déchets y compris les déchets spéciaux dangereux (Décret exécutif n°06-104 du 28/02/2006) fixe la codification et les critères de dangerosité de ces déchets.

Un arrêté conjoint des ministères de l'environnement et des transports est en cours d'examen, il fixe les caractéristiques techniques de l'étiquetage des déchets spéciaux dangereux (déchets de produits chimiques).

Le secteur industriel a entamé des démarches de motivation afin de minimiser les risques liés aux produits chimiques, en application des dispositions législatives et réglementaires, et ce après l'apparition des lois et de leurs textes d'application dans les journaux officiels.

Il est à noter que plusieurs textes réglementaires sont en cours d'élaboration par les différentes structures ministérielles mais leur mise en œuvre ne sera applicable qu'après leurs adoption et publication dans le journal officiel.

Les textes réglementaires et législatifs résultants directement des convention ou accords internationaux sont :

- ◀ Décret Présidentiel n° 92-354 du 23 Septembre 1992 portant adhésion, à la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, signé à Vienne le 22 mars 1985.
- ◀ Décret Présidentiel n° 92-355 du 23 Septembre 1992 portant adhésion, au protocole de Montréal relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone, signé à Montréal le 16 septembre 1987 ainsi qu'à ses amendements Londres 27 et 29 juin 1990 .
- ◀ Décret Présidentiel n°98-158 du 16 mai 1998 portant adhésion, avec réserve, de la République Algérienne Démocratique et Populaire, à la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.
- ◀ Décret Présidentiel n° 04-141 du 28 avril 2004 Portant ratification des amendements à la convention pour la protection de la mer Méditerranée.
- ◀ Loi n° 03-09 du 19 mai 2003 portant répression des infractions aux dispositions de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction

- ◀ Décret Présidentiel n° 95-157 du 03 juin 1995 portant ratification de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction
- ◀ Décret Présidentiel n° 97-125 du 26 avril 1997 portant création, organisation et fonctionnement du comité interministériel chargé de la mise en oeuvre de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Chapitre 5 : Ministères, agences ou autres institutions qui gèrent les produits chimiques

5.1 Responsabilités des différents ministères, agences et autres institutions

Tableau 5.A : Responsabilités des ministères, agences et autres institutions¹

Etape du cycle de vie/ministère concerné	Importation	Production	Stockage	Transport	Distribution/ Marketing	Utilisation/ manutention	Elimination
Environnement*			×	×			×
Energie et Mines **	×	×	×	×	×	×	×
Santé	×				×	×	×
Agriculture	×		×	×	×	×	×
Commerce/ commerce international	×				×		
Industrie	×	×	×			×	×
Transport	×			×			
Douanes	×						
Ports	×		×				
Compagnies maritimes				×			

1 Mettre un "X" pour chaque réponse positive.

* Le secteur chargé de l'environnement a une mission horizontale. IL contrôle, régule et normalise la gestion des déchets de produits chimiques.

Néanmoins, le passif environnemental est en cours de prise en charge par le MATE pour assainir la situation.

** MEM/ *larges prérogatives en matières de gestion des matières et produits chimiques dangereux notamment en ce qui concerne leur importation et leur acquisition) en vertu du DE n° 03-451 du 01.12.2003*

Commentaires et analyses

La gestion des produits chimiques concerne toutes les structures gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans le projet. Le rôle des structures gouvernementales est défini conformément à l'organigramme décrit dans le décret exécutif portant organisation de l'administration centrale de chaque ministère.

Chapitre 6: Activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public et du secteur de la recherche

La mobilisation de la société en faveur d'une gestion chaque jour plus saine des produits chimiques, a donné lieu à des actions novatrices en matière d'éducation, de médiatisation et d'introductions d'approches participatives.

Il est à noter qu'une importance particulière a été donnée au volet éducation à l'environnement, en tenant compte du caractère stratégique de l'école comme lieu d'apprentissage, pour garantir aux générations futures un développement durable.

Des formules diverses et variées, ont été imaginées et mises en place dans le domaine pédagogique pour la sensibilisation vis à la gestion rationnelle des produits chimiques. (Exemple : Instructions sur la manipulation des produits chimiques en laboratoire)

Des actions de sensibilisation associant autorités locales, élus locaux, représentants du secteur économique, et de manière générale l'ensemble de la société civile, devront être vigoureusement poursuivies, car elles sont les seules à même d'induire à terme une « gouvernance environnementale » effectivement disséminée.

La recherche scientifique dans le domaine de la protection de l'environnement et de la gestion rationnelle des produits chimiques

Le volet recherche constitue un aspect essentiel de la stratégie nationale de protection de l'environnementale. Avec l'installation du Conseil scientifique, la recherche a connu une dynamique toute particulière qui a abouti à la mise au point d'un programme de recherche focalisé sur les préoccupations majeures de l'environnement. C'est ainsi que plusieurs projets de recherche vont être programmés en collaboration avec les chercheurs de toutes les universités algériennes.

Ces projets n'ont pas pu être mis en oeuvre pour manque de moyens financiers.

Liste de quelques projets de recherche et leurs montants respectifs

Intitulé du projet	Institution	Montants estimés (million de Dinars Algérien)
Conception d'un générateur pour le traitement des déchets toxiques	Université de Sétif	1,5
Centre de stockage des déchets urbains	Ecole Nationale Polytechnique Alger	1,0
Stockage des déchets industriels toxiques	Université Sciences et Technologies Houari Boumediene (USTHB)	1,0
Recyclage et régénération des huiles usagées	Ecole Nationale Polytechnique Alger	1,0
Vulnérabilité de l'environnement à la contamination par les métaux lourds dans le grand bassin de Skikda	Université de Annaba	1,0
lactosérum utilisé comme substrat pour la production de ferment et d'acide lactique.	Ecole Nationale Polytechnique Alger	1,0
Caractérisation et quantification des contaminants	Université. Mostaganem	1,0

chimiques dans les sols non saturés.		
Les pesticides périmés en Algérie ou bien Identification des matières actives et valorisation	Ecole Nationale Polytechnique Alger	1,0
Mesure des émissions de polluants automobiles en circulation réelle en Algérie. Constitution de base de données	Université de BLIDA	1,0
Pollution atmosphérique par le <i>mercure</i> et évaluation des effets neuropsychiques. Enquête en milieu scolaire de la région de ANNABA et de AZZABA	Université de ANNABA	1,0
Contribution à la diminution du réchauffement climatique par la transformation de deux gaz à effet	USTHB Alger	1,0
Détermination du niveau de pollution organique des eaux superficielles de la région d'Alger. Cas des hydrocarbures et des phénols	USTHB Alger	1,0
Diagnostic de la pollution du sol et mise au point d'un plan. pour le recyclage et la régénération des huiles usagées.	Université de ANNABA	1,0
Valorisation du phosphogypse S/produit indus de la production d'Acide phosphorique.	Université Sciences et Technologies Oran	1,0
Devenir et incidences des flux de matières continentales enrichissantes et polluantes dans le littoral d'Annaba	Université de ANNABA	1,0

Chapitre 7: Commissions interministérielles et mécanismes de coordination

7.1 Commissions interministérielles et mécanismes de coordination

Tableau 7.A: Aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination

Nom du mécanisme	Responsabilités	Secrétariat	Membres	Mandat législatif/ objectif	Efficacité ¹
Commission d'homologation des produits phytosanitaires à usage agricole	Homologation	MADR	- MADR* - MI* - MSRHR* - MATE* - MTSS* - Labo de Toxicologie	3 ans	2
Comité national d'hygiène et de sécurité des travailleurs	Suivi technique	MTSS	Tous les départements ministériels	3 ans	2
Comité national de pilotage de l'opération d'élimination des PCB	suivi technique des opérations d'élimination des PCB	MATE	Tous les départements ministériels		1
Commission nationale de protection sanitaire contre le risque toxique	Suivi technique et réglementaire	MSPRH	Tous les départements ministériels	3 ans	1
Comité national POP's	Suivi de la mise en oeuvre de la convention de Stockholm	MATE	Tous les départements ministériels	3 ans	1
Comité technique des matières et produits chimiques dangereux	Suivi technique	MEM	Tous les départements ministériels		2
Comité technique de transport de matières dangereuses	Suivi technique	MT	Tous les départements ministériels		2

¹ Classifier de 1 à 3: excellente (1), adéquate (2) ou faible (3).

Commentaires et analyses

La coordination intersectorielle a été réalisée par la mise en place de comités nationaux de suivi technique et réglementaire des différents projets.

Chaque comité regroupe les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux concernés directement par le projet.

Le comité permet la collaboration entre les secteurs ce qui facilite le contact, l'échange d'information et la prise de décisions.

Citons en exemple la commission interministérielle d'animation et de suivi du programme d'actions et les quatre comités pédagogiques chargés d'élaborer les instruments pédagogiques destinés aux éducateurs et aux élèves, qui ont été mises en œuvre après la signature d'un protocole d'accord entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement le 2 Avril 2002.

L'objectif de ce protocole est l'introduction et la consolidation de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cursus scolaire (utilisation et manutention des produits chimiques en laboratoire).

Une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable ne peut être efficace qu'à travers une dimension multisectorielle pour une prise en charge globale et à tous les niveaux des préoccupations environnementales.

Dans ce contexte et à l'instar de l'opération introduction et renforcement de l'éducation à l'environnement dans le cursus scolaire, une action similaire a été engagée avec le ministère de l'Enseignement et de la Formation professionnels pour l'introduction des préoccupations environnementales dans toutes les filières de la formation professionnelle ce qui inclura la gestion des produits chimiques en milieu professionnel.

Chapitre 8: Accès aux données et utilisations de ces données

8.1 Mise à disposition des données pour la gestion nationale des produits chimiques

Tableau 8.A: Qualité et quantité des informations disponibles¹

Données requises pour:	Pesticides (utilisation agricole, santé publique et consommation)	Produits chimiques industriels	Produits chimiques de consommation	Déchets de produits chimiques
Cadre des priorités	×	×	×	×
Evaluation de l'impact des produits chimiques dans les conditions locales	×	×	×	×
Evaluation des risques (environnement/santé)	×	×	×	×
Classification/étiquetage	×	×	×	×
Enregistrement	×	×	×	×
Délivrance de permis	- Qualification Professionnelle - Locaux confirmés	×	×	×
Décision en matière de réduction des risques	×	×	×	×
Préparation/réponses aux accidents	×	×	×	×
Lutte contre les empoisonnements	×	×	×	×
Inventaires des émissions	×	×	×	×
Inspections et audits (environnement/santé)	×	×	×	×
Information des travailleurs	×	×	×	×

¹ Si des informations suffisantes sont disponibles pour les tâches de la colonne de gauche, mettre un "X".

8.2 Localisation des données nationales

Tableau 8.B: Localisation de données nationales

Type de données	Localisation(s)	Source des données	Qui y a accès?	Comment y avoir accès ¹	Format
Statistiques de production	Office national des statistiques (ONS)	Office national des statistiques (ONS)	institution	Sur demande	Document imprimé
Statistiques d'importation	MF	Direction Générale des Douane	institution	Sur demande	Document imprimé
Statistiques d'exportation	MF	Direction Générale des Douane	institution	Sur demande	Document imprimé
Statistiques d'utilisation des produits chimiques	MRE MI MICL	Office National de l'Assainissement	institution	Sur demande	Document imprimé
Rapports d'accidents industriels	MICL MI MEM MATE	Direction Générale de la Protection Civile Direction de la Politique Environnementale Industrielle	institution	Sur demande	Document imprimé
Rapports d'accidents de transport	MICL MT	Direction Générale de la Protection Civile Direction Générale de la Sécurité Nationale Direction de Transports de Wilaya	institution	Sur demande	Document imprimé
Données sur la santé professionnelle (agricole)	MADR MSPRH	Centre National de Toxicologie (CNT)	institution	Sur demande	Document imprimé
Données sur la santé professionnelle (industrielle)	MSPRH MT	Institut pour la Protection des Risques Professionnels (IPRP)	institution	Sur demande	Document imprimé
Statistiques D'empoisonnements	MSPRH	Centre National de Toxicologie (CNT)	Public	Site web CNT	Internet

Inventaire d'émissions et de transferts de matières polluantes	MATE	Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD)	Public	Diffusion générale	Rapport bi-annuel sur l'état de l'environnement
Données sur les déchets dangereux	MATE	Direction de la Politique Environnementale Industrielle	Public	Diffusion générale	Rapport bi-annuel sur l'état de l'environnement
Registre des pesticides	MADR	Index phytosanitaire	Public	Diffusion générale	Livret imprimé 17×26
Registre des produits chimiques toxiques	MSPRH	Centre National de Toxicologie (CNT)	institution	Sur demande	Document imprimé
Inventaire des produits chimiques existants	MC	Direction de la Qualité et de la Consommation	institution	Sur demande	Document imprimé
Registre des importations	MF	Direction Générale des Douanes	institution	Sur demande	Document imprimé
Registre des producteurs	MI	Direction des Industries Chimiques et Pharmaceutiques	institution	Sur demande	Document imprimé

1 Ceci devrait inclure une description des restrictions éventuelles à l'accès

8.4 Mise à disposition des publications internationales

Tableau 8.C: Mise à disposition de publications internationales

Publications	Localisation(s)	Qui y a accès?	Comment y avoir accès¹
Documents sur les critères d'hygiène du milieu (OMS)	MSPRH	Public	Internet
Guide sur la santé et la sécurité (OMS)	MSPRH	Public	Internet
Fiche internationale de sécurité (PISC/CE)	MATE MSPRH	Public	Internet
Documents d'orientation des décisions pour les produits chimiques de l'ICP (FAO/PNUE)	MADR MATE	Service homologation	Sur demande
Fiches d'information FAO/OMS sur les pesticides	MADR	Service homologation	Sur demande
Documents de la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides	MADR MC	Service homologation	Sur demande
Fiches techniques santé/sécurité (industrie)	MSPRH	Public	Internet
Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques	MC	Public	Internet
Principes de bonnes pratiques de laboratoires	MC	Public	Internet
Principes de bonnes pratiques de fabrication	MC	Public	Internet
Réseau mondial d'écobibliothèques	MESRS	Public	Internet

8.5 Mise à disposition des données internationales

Tableau 8.D: Mise à disposition des données internationales

Base de données	Localisation(s)	Qui y a accès?	Comment y avoir accès ¹
RISCPT	MATE MSPRH	Public	Internet
BIT/CIS	MATE MSPRH	Public	Internet
PISC INTOX	MATE MSPRH	Public	Internet
Chemical Abstract Services Database	Tous les secteurs	Public	Internet
Réseau mondial d'information sur les produits chimiques (GINC)²	Tous les secteurs	Public	Internet
Base de données STN³	Tous les secteurs	Public	Internet
Bases de données importantes d'autres pays⁴	Tous les secteurs	Public	Internet
Autres données internationales	Tous les secteurs	Public	Internet

1 Ceci devrait inclure une description des éventuelles restrictions à l'accès.

2 En cours de développement, pour relier les centres d'information.

3 STN: "Scientific and Technical Information Network" du "Chemicals Abstract Service (CAS)" des Etats- Unis.

Commentaires et analyses

Les données et les publications internationales sont disponibles sur sites Internet.

Les informations nationales sont disponibles au niveau de chaque secteur concerné par mise en œuvre et le suivi des projets, elles peuvent être diffusées en version électronique sur le site web de chaque structure, publiées sous forme de recueils et documents dont certains sont mis à la disposition du grand public et d'autres obtenu par formulation de demande auprès du secteur.

Chapitre 9: Capacités techniques

9.1 Aperçu de l'infrastructure des laboratoires

Tableau 9.A: Aperçu des capacités de laboratoires pour l'analyse réglementaire des produits chimiques

Nom/ description du laboratoire	Localisation	Capacités/ équipements analytiques disponibles	Accréditation (si oui, par qui?)	BPL ¹ conforme (oui/non)	But
Laboratoires officiels de contrôle de la qualité et de la répression des fraudes	Région centre	- Laboratoire d'Alger (régional) - Laboratoire de Bejaia - Laboratoire de chlef Equipements pour analyses microbiologiques et physico- chimiques	MC	*	Contrôle de la qualité et de la répression des fraudes
	Région est	- Laboratoire de Constantine (Régional) - Laboratoire de Annaba - Laboratoire de Jijel - Laboratoire de Sétif Equipements pour analyses microbiologiques et physico- chimiques			
	Région ouest	- Laboratoire d'Oran - Laboratoire de Tissemsilt - Laboratoire de Saida Equipements pour analyses microbiologiques et physico- chimiques			
	Région Sud	Laboratoire de Ouargla (Régional) Laboratoire de Ghardaïa Laboratoire de Tamanrasset Laboratoire de Bechar Laboratoire de Naâma Equipements pour analyses microbiologiques et physico- chimiques			

Laboratoires d'analyse de la qualité	Région Centre	<ul style="list-style-type: none"> - ENADITEX Blida - C.N.T.C Boumerdes - SABRINELLE Alger - Laboratoire Méditerranéen Alger - ALICOS LAB Alger - DIGROMED Alger - Laboratoire Santé Bejaia - SODIPEINT Alger - SARL LA.CO.Q Alger - AFAQ -ALGER – - EURLESPACE PASTEUR BOUIRA - Institut Technique des Grandes Cultures (ITGC) Alger - LABO SYNTHESE ALGERIE Blida - LABO AGRONALYSE Alger - LABO EURL LAQ Alger - LABO REGILACQ Tizi-Ouzou - LABO CCQRA Alger - LABO BENALI Alger - LABO LA PALM Alger <p>Equipements pour analyses microbiologiques et physico- chimiques</p>	MC / Autorisation de la commission scientifique et technique au niveau national	*	Contrôle de la qualité Analyses microbiologiques et physico-chimiques
---	----------------------	---	--	---	--

Laboratoires d'analyse de la qualité	Région Est	Laboratoire ERIAD -Sétif Laboratoire EL - TAWFIK Annaba Laboratoire EL FETH Jijel Laboratoire «EL HAYET » Sétif SNC LABO qualité Skikda PHARMAL/SAIDAL Constantine BIOQUALITE/SIH A Bordj-Bouarreridj LCQA « EL AMINE » Annaba FAYLAB Annaba CIRTA.LAB Constantine LBO FATHALAH Tebessa Laboratoire LAC Constantine Laboratoire El Djaouda M'sila CIRTA.LAB Constantine Laboratoire CHAIMALAB Annaba LABO Fethalah Tebessa LABO Groupe Constantine LABO Sidi-LAB Khenchla Equipements pour analyses microbiologiques et physico- chimiques	MC / Autorisation de la commission scientifique et technique au niveau national	*	Contrôle de la qualité Analyses microbiologiques et physico-chimiques
---	-------------------	--	---	---	--

Laboratoires d'analyse de la qualité	<p>Région Ouest</p> <p>- LABORAQ Tlemcen - SARL TECHANAL Tlemcen - LABO d'analyses de la qualité SNC « ANCO.Q » Tlemcen - LABO d'essai et d'analyses des matériaux de constructions Oran -LABO EI FETH Oran -LABO IBN-SINA Mascara - LABO MERCURE Oran</p> <p>Equipements pour analyses microbiologiques et physico- chimiques</p> <p>Region Sud</p> <p>-LABO EL MOSTAKBEL El- Oued - LABO LEC Ouargla</p> <p>Equipements pour analyses microbiologiques et physico- chimiques</p>	<p>- LABORAQ Tlemcen - SARL TECHANAL Tlemcen - LABO d'analyses de la qualité SNC « ANCO.Q » Tlemcen - LABO d'essai et d'analyses des matériaux de constructions Oran -LABO EI FETH Oran -LABO IBN-SINA Mascara - LABO MERCURE Oran</p> <p>Equipements pour analyses microbiologiques et physico- chimiques</p> <p>-LABO EL MOSTAKBEL El- Oued - LABO LEC Ouargla</p> <p>Equipements pour analyses microbiologiques et physico- chimiques</p>	MC / Autorisation de la commission scientifique et technique au niveau national	*	<p>Contrôle de la qualité</p> <p>Analyses microbiologiques et physico-chimiques</p>
Centre nationale de toxicologie	Alger	Equipements pour analyses toxicologiques	MSPRH	*	Analyses toxicologiques des produits chimiques

Laboratoires régionaux de l'environnement	Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable Alger laboratoires régionaux de l'environnement	1 labo Equipements pour analyses physico- chimiques et bactériologiques 2 labos Equipements pour analyses physico- chimiques et bactériologiques 8 stations de surveillance des milieux 4 réseaux de surveillance de la pollution de l'air 1 labo mobile de contrôle de la pollution de l'air	MATE	*	Analyses et Contrôle
Institut des sciences de la mer et de l'aménagement du littoral	Sidi Fredj Alger	Labo d'analyse des eaux de mer	MESRS	*	Analyse et contrôle de la pollution marine
Les différents laboratoires universitaires	- USTHB Alger - Université Annaba - Université Sétif - Université Constantine - Université Blida - Université Mostaganem	Equipements pour analyses physico- chimiques, bactériologiques et microbiologiques	MESRS	*	Selon le type de spécialisation (organique/minérale)
Institut algérien du pétrole (IAP)	Boumerdès	Equipements pour analyses physico- chimiques,		*	Analyse dans le domaine des hydrocarbures
CRD (Sonatrach)	Boumerdès	Equipements pour analyses physico- chimiques,	SONATRACH	*	Recherche et développement dans le domaine des hydrocarbures
Institut National d'Agronomie (INA)	Alger	Equipements pour analyses physico- chimiques,	MESRS	*	
Laboratoire de Normalisation	Alger		MI	*	

1 BPL: Bonnes pratiques de laboratoire.

* les bonnes pratiques de laboratoire ne peuvent pas être déterminées pour manques de moyens techniques au niveau des laboratoires.

Tableau 9.B: Infrastructures informatiques

Système informatique/ bases de données	Localisation	Equipement disponible	Utilisations actuelles
CERIST	Alger	Différents systèmes informatiques	Recherches
Institut Nationale d'Informatique (INI)	Alger	Différents systèmes informatiques	Formations et recherches

* Il est à noter que des équipements pour analyses microbiologiques et physico- chimiques sont dans la plus part des cas non fonctionnels.

Commentaires et analyses

Les capacités d'analyses réglementaires des produits chimiques sont modérées à cause du manque de laboratoires et de leur aménagement en moyens techniques et analytiques à savoir, le manque d'équipements d'analyse, de contrôle et de suivi de la gestion des produits chimiques.

Concernant l'infrastructure informatique, il existe des boites privées de maintenance et d'expertise qui travaillent en collaboration avec les structures gouvernementales et non gouvernementales.

Chapitre 10: Implications internationales

10.1 Coopération et engagement vis-à-vis des organisations, organes et accords internationaux

Tableau 10.A : Participation dans les organisations, programmes et organes internationaux

Organisations/organes/activités internationaux	Centre national de liaison (ministère/ agence et correspondant principal)¹	Autres ministères/ agences impliqués	Activités nationales se rapportant au sujet
Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC)	MAE	MATE MI	
PNUE Correspondant national du RISCPT CAP/IE Programme de productions moins polluantes	MAE	MATE MSPRH MT (Direction chargée de la marine Marchande)	Projets de développement
PISC	MAE	MATE MSPRH	
OMS	MSPRH	Centre National de Toxicologie	Projets de développement
FAO	MADR		Projets de développement
ONUDI	MAE	MI MATE	Projets de développement
BIT	MTSS MT (Direction chargée de la marine Marchande, bureau des gens de mer)	Compagnie maritime	
Banque mondiale	MF	Plusieurs institutions ministérielles	Assistance technique et financière des projets
Banque de développement régional (BEI, BAD, B arabe....)	MF	Plusieurs institutions ministérielles	Projets de développement
OCDE	MC	/	/
OMI	MT (Bureau de sécurité maritime)	Compagnie maritime	/

Organisations/organes/activités internationaux	Centre national de liaison (ministère/ agence et correspondant principal)¹	Autres ministères/ agences impliqués	Activités nationales se rapportant au sujet
SGH	MAE MI	MATE MC MEM	Harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques
SAICM	MAE		Actualisation du profil national sur la gestion des produits chimiques

Tableau 10.B: Participation dans les accords/procédures internationaux en rapport avec la gestion des produits chimiques

Accords internationaux	Agence responsable principale	Activités nationales adaptées à la mise en oeuvre²
Action 21 - Commission du développement durable	MAE MATE	Rapport action 21 Algérie
Directives de Londres du PNUE (procédure volontaire)¹	MAE	
Code de conduite de la FAO (procédure volontaire) 1	MADR	Homologation des pesticides
Protocole de Montréal	MATE	Programme national sur l'élimination des SAO (finalisé)
Convention 170 du BIT	MTSS	
Recommandation des Nations Unies pour le transport de marchandises dangereuses	MT (DMM/DTT/DP)	Mise en œuvre du code IMDG
Convention de Bâle	MATE (le point focal technique)	Signée et ratifiée /promulgation de la loi 01-19
Convention de Londres	MAE	
Accords GATT/OMC (en rapport avec le commerce des produits chimiques)	MADR MC	
Convention de Stockholm sur les Pop's	MATE (le point focal technique)	Elaboration du plan national de mise (PNM) en œuvre des dispositions de la convention signée, en cours de ratification
Convention de Rotterdam	MADR MATE (points focaux techniques)	
Accords régionaux/sous-régionaux (UE, OMC,.....)	MAE MC	

Accords internationaux	Agence responsable principale	Activités nationales adaptées à la mise en oeuvre²
Accords bilatéraux	MAE	

*

Il est à noter que le point focal politique pour les accords internationaux est le Ministère des Affaires Etrangères.

10.2 Participation dans des projets appropriés d'assistance technique

Tableau 10.C: Participation en tant que destinataire dans les projets d'assistance technique

Nom du Projet	Agence donatrice internationale/ bilatérale impliquée	Correspondant national	Activités pertinentes
Gestion des déchets d'activités de soins (DAS)	CTB (Belgique)	MATE	Audit des modalités de gestion des DAS et de l'équipement d'incinération pour ce type de déchet
POP's	GEF Agence d'exécution ONUDI	MATE	Plan national de mise en œuvre (PNM) des dispositions de la convention de Stockholm
Projet Ozone	GEF Agence d'exécution ONUDI	MATE	Mise en œuvre du protocole de Montréal

Commentaires/analyse

Les dernières années ont été marquées par une intense activité de la coopération internationale dans plusieurs domaines, l'objectif recherché étant la création d'un partenariat avec les pays et les organismes internationaux en vue de bénéficier des expériences et des moyens qui existent à leur niveau pour une prise en charge sérieuse des problèmes liées aux différents secteurs.

Toutes les parties sollicitées dans ce cadre ont réagi favorablement et plusieurs accords ont pu ainsi être conclus soit dans le cadre bilatéral, soit avec les organismes multilatérales.

Les ententes et accords bilatéraux ont donné lieu à la mise en œuvre de vastes programmes de coopération et d'échange d'informations et d'expériences avec de nombreux pays et particulièrement l'Allemagne, l'Italie, la France, la Belgique, le Japon, Monaco, l'Espagne, l'Egypte, l'Iran, la Jordanie, l'Afrique du Sud et la Tunisie .

En outre, plusieurs projets ont pu être lancés grâce à l'assistance technique et à la mobilisation de fonds provenant de l'aide internationale.

Chapitre 11: Sensibilisation/information des travailleurs et du public

La législation algérienne prévoit à travers ses instruments juridiques, des programmes, des politiques et des activités importantes destinés à:

- Fournir des informations aux travailleurs sur les risques liés aux produits chimiques pour protéger leur santé et leur sécurité ;
- Fournir des informations au public concernant les risques liés aux produits chimiques pour l'environnement, la santé et la sécurité et concernant les mesures qui devraient être entreprises de façon à se protéger contre une exposition chronique ou aiguë aux produits chimiques dangereux;
- Sensibiliser et éduquer le public afin d'arriver à une participation efficace dans les initiatives de gestion nationale des produits chimiques comme le programme "Action 21" le préconise.

A cet effet, et à titre d'exemple, rien que pour le secteur de l'environnement, **le rapport national sur l'état et l'avenir de l'environnement RNE 2000** a permis d'ouvrir une première porte vers l'avenir. Il a permis ainsi de proposer les grandes lignes d'une **stratégie nationale de l'environnement (SNE)** et à identifier des programmes d'urgence.

Les principaux axes stratégiques sont aujourd'hui traduits en programmes d'actions précis et en programmes d'investissements dans une perspective décennale, dans le cadre du **plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAEDD)**.

Les différents RNE s'adressent à la fois à l'instance politique chargés d'arrêter les grandes options dans le domaine, aux départements ministériels, aux agences environnementales opérationnelles, aux institutions internationales, mais aussi et surtout, le RNE s'adresse à tous les acteurs potentiels tels que les ONG qui militent pour une prise de conscience des populations des enjeux environnementaux en Algérie.

Le RNE s'adresse enfin aux citoyens afin de les informer et d'aider à l'émergence d'une nouvelle citoyenneté.

C'est ainsi que le **droit à l'information** du public et de surcroît des travailleurs a été consacré à travers une disposition juridique dans **la loi n° 03-10** relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Chapitre 12: Ressources disponibles et nécessaires à la gestion des produits chimiques

12.1 Ressources disponibles et nécessaires dans les ministères/institutions gouvernementaux

Tableau 12.A: Ressources disponibles dans les ministères/agences gouvernementaux

Ministère/agence concernés	Nombre de personnel professionnel impliqué	Type d'expertise disponible
Environnement	50	Chimie industrielle Pollution atmosphérique POP's Audit environnemental Etude de danger
Santé	20	Toxicologie Etudes épidémiologiques
Agriculture	10	Agronomie
Commerce/ commerce extérieur	20	Analyses de contrôle de qualité Analyse de répression des fraudes
Industrie	10	Chimie industrielle
Transport	15	Chimie industrielle
Défense intérieure/ Civile	10	Criminologie

12.2 Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir les responsabilités en rapport avec la gestion des produits chimiques

Tableau 12.B: Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir leurs tâches pour la gestion des produits chimiques

Ministère/agence concernés	Nombre/type de personnel professionnel nécessaire	Besoins en formation (nombre de personnes par secteur)
Environnement	20	10
Santé	8	4
Agriculture	3	3
Commerce/ commerce extérieur	10	5
Industrie	3	3
Transport	5	3
Défense intérieure/ Civile	3	3

La gestion rationnelle des produits chimiques nécessite des qualifications professionnelles importantes, et ce afin d'accéder à un développement durable et sain.

Les formations nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir leurs tâches pour la gestion des produits chimiques sont énumérées dans les domaines suivants :

- La pollution atmosphérique
- Les audits environnementaux
- Les études de dangers
- Les études épidémiologiques
- Le traitement des eaux résiduares
- La gestion des déchets chimiques
- La gestion des déchets d'activités de soins
- Les analyses physico-chimiques
- Les analyses bactériologiques
- Les analyses microbiologiques
- Les analyses Toxicologiques

Abréviations utilisées

MT	Ministère des Transports,
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MI	Ministère de l'Industrie
MSPRH	Ministère de la santé de la Population et de la Réforme Hospitalière
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MICL	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
MC	Ministère du Commerce
MEM	Ministère de l'Energie et des Mines
MTSS	Ministère du travail et de la sécurité sociale
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MRE	Ministère des Ressources en Eau
MF	Ministère des Finances
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
CNT	Centre National de Toxicologie
PNAGDES	Plan National de Gestion des Déchets Spéciaux
PNM	Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm
POP's	Produits Organiques Persistants
DAS	Déchets d'Activités de Soins
CTB	Coopération Technique Belge
DMM	Direction de la Marine Marchande,
DTT	Direction des Transports Terrestres
DP	Direction des Ports
BIT	Bureau international du travail
CSD	Commission du développement durable
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISC	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
IOMC	Programme inter organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques
PISC	Programme international sur la sécurité chimique
ISO	Organisation internationale de normalisation
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RISCPT	Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
IE/CAP	Centre d'Activité du Programme/Industrie et Environnement (PNUE)
USTHB	Université des Sciences et Technologies Houari Boumediene